

Deuxième séance, mercredi 10 octobre 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi N° 20 modifiant la loi sur les établissements publics et la danse (LED); 2^e lecture et vote final. – Projet de décret N° 26 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture et vote final. – Motion M1003.12 Fritz Glauser/Pierre-André Page (initiative cantonale: interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire [ALEA]); prise en considération. – Rapport N° 27 sur le postulat P2074.10 Daniel Roche/ Laurent Thévoz (relations entre les communautés religieuses dans le canton de Fribourg); discussion. – Motion M1006.12 René Kolly/Claude Brodard (mise en avant des critères servant à définir une installation de biogaz conforme à la zone agricole); retrait. – Postulat P2008.12 Christian Ducotterd/Jean-Pierre Siggen (construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg-Payerne, TPF Fribourg-Morat); prise en considération. – Elections judiciaires. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 38.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: MM. Vincent Brodard, Guy-Noël Jelk, Bruno Jendly, Pierre Mauron, Benoît Rey, Nicolas Rime, Olivier Suter, Laurent Thévoz et Peter Wüthrich.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous informe que nos amis de la Commission des grâces ont pu rentrer de leur séance hier soir sans encombre.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

Projet de loi N° 20 modifiant la loi sur les établissements publics et la danse (LED)¹

Rapporteur: Didier Castella (PLR/FDP, GR).

Commissaire: Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.

La Présidente. Pour la deuxième lecture, nous avons procédé à un découpage selon les chapitres de la loi existante et donc, peut être qu'en fonction du document que vous aviez hier sous les yeux, ce découpage vous paraîtra un peu bizarre; c'est pour cela qu'il faut bien suivre, mais c'était aussi plus simple, quant à Verbalix, de pouvoir regrouper comme cela. M. le Conseiller d'Etat a aussi été mis au courant de cette façon de procéder; donc, pour les personnes qui souhaiteraient intervenir, merci d'être bien attentif aux articles sur lesquels nous discutons.

Deuxième lecture

Art. 1

Titre à art. 3 al. 1 let. e

> Confirmation de la première lecture.

Art. 4 al. 1 à art. 10

Le Commissaire. Gestern hat Herr Grossrat Bapst beim deutschen Text zum Artikel 9 einen Vorschlag gemacht. Die Direktion hat diesen Vorschlag geprüft und wir schlagen Ihnen vor, dem Vorschlag zu folgen. Es geht hier um Artikel 9, Absatz 2 – Alinea 2 de l'article 9, en allemand. Der Text müsste heissen: «Es bestimmt und beurteilt die negativen Schalleinwirkungen.» Donc, on remplacerait le mot «schätzt» par le mot «beurteilt» und le mot «schädlich» par le mot «negative». Ich danke Herrn Grossrat Bapst, der Spezialist ist. Effektiv sind diese Fachausdrücke im Zweckartikel des Umweltschutzgesetzes und auch in der Lärmschutzverordnung so vorgesehen. Deshalb ist es richtig, dass wir hier die gleichen Ausdrücke verwenden. Es handelt sich hier

¹ Message pp. 2102ss.

nicht um eine Änderung materieller Natur, sondern um eine Änderung sprachlicher Natur.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die Erklärungen habe ich gestern abgegeben. Ich bin mit der jetzigen Übersetzung einverstanden. Sie entspricht genau den Bemerkungen, die ich gestern gemacht habe.

La Présidente. Nous considérons que ces articles sont adoptés selon les débats de la première lecture avec la modification rédactionnelle que vient d'annoncer M. le Conseiller d'Etat. Il ne s'agit pas d'un amendement formel; il s'agit juste d'un problème de traduction. Je renoncerai donc à vous soumettre cet article en troisième lecture.

- > Confirmation de la première lecture, avec une modification d'ordre rédactionnel à l'art. 9.

Art. 14, patentes B, B+ (nouvelle) et D à art. 18

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 29 à art. 39 al. 1

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 42 al. 2 let. a^{bis} (nouvelle) et al. 3

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 46 al. 1^{bis} (nouveau) et al. 2 à art. 55 al. 1, 2^e phr. (nouvelle)

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 61 à 70 (Titre III)

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 71 al. 1 et 3

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 73 à 76 (Chapitre 2)

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 2

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 3

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 4

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 5

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 6, titre et considérants

Le Commissaire. Je confirme la première lecture. Le Conseil d'Etat envisage l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Buttly (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducottard (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/

SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Sigg (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 95.

S'est abstenue:

Lehner-Gigon (GL, PS/SP). Total: 1.

—

Projet de décret N° 26 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet (UDC/SVP, SC)**.
Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions,
de l'agriculture et des forêts**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 84 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 65 dossiers; 19 dossiers ont été recalés pour diverses raisons: 10 par manque de connaissances de nos institutions, 3 dans l'attente de compléments d'informations, 1 en raison d'une inscription sur le casier judiciaire, 1 en raison de dettes importantes; enfin, une personne s'est vu signifier une non-entrée en matière sur la révision de son dossier. Le Grand Conseil avait en effet refusé, il y a quelques années, d'octroyer le droit de cité à ce requérant et le Tribunal fédéral avait confirmé la décision du Grand Conseil. Aucun élément nouveau n'ayant été versé au dossier, la Commission des naturalisations n'est donc pas entré en matière. De plus, trois couples ne se sont pas présentés à l'audition et ont été retirés du décret. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il l'est.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Art. 1

Le Rapporteur. Cent vingt personnes sont concernées par ce décret et deviendront suisses et fribourgeois à l'issue de votre vote.

La Commissaire. Je vous recommande d'octroyer le droit de cité à ces cent vingt personnes et de leur souhaiter ainsi la bienvenue.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3, titre et considérants

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 77 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 77.

¹ Message pp. 2097ss.

A voté non:

Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 1.

S'est abstenue:

Schnyder (SC, PS/SP). Total: 1.

Motion M1003.12 Fritz Glauser/Pierre-André Page

(initiative cantonale: interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire [ALEA])¹

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je déclare d'abord mes intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye, président de l'Union des paysans fribourgeois, président des céréaliers suisses et vice-président de l'Union suisse des paysans. La Suisse et l'agriculture ont en commun une longue et intense histoire. La paysannerie est importante tant pour notre pays que pour notre canton. Si le contrat de collaboration entre la société suisse et son agriculture est en passe d'être redéfini, les caractères fondamentaux du rôle de l'agriculture ne sont pas remis en question: une production durable, une écologie de qualité et grandissante, ainsi qu'une occupation décentralisée du territoire dans le but de fournir à la population des produits alimentaires sains et en suffisance.

En 2012, l'agriculture compte encore 40 000 exploitations à titre principal à plein temps et plus de 500 000 personnes gagnent leur vie dans le domaine de la chaîne alimentaire. Ne sacrifices pas ce secteur au nom du dogme de la libéralisation. En cas d'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne, la perte de revenus du secteur agricole est évaluée entre 35 et 60% selon les entreprises agricoles. Dans sa réponse, le Gouvernement n'a pas pu contredire la projection réalisée par l'Union des paysans suisses et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Les moyens financiers prévus par la Confédération et mentionnés dans le rapport ne suffiraient même pas à financer les investissements destinés aux entreprises agroalimentaires et la dévalorisation des stocks de produits alimentaires. En cas de libre-échange, je tiens à vous rappeler que l'agriculture ne sera pas la seule destinée des moyens financiers de la Confédération. Pour les milieux favorables à un tel accord, le salut de l'agriculture

se trouverait dans la production de spécialités ou de produits de niche destinés à l'exportation. Concrètement, cela signifie que la Suisse produira moins pour sa consommation propre et que l'approvisionnement alimentaire de notre population se fera avec des produits importés bon marché, estampillés malbouffe et non estampillés de la très sévère norme de production écologique et éthologique exigée pour la production agricole suisse. La Suisse n'est pas uniquement un îlot de cherté pour la consommation, elle est aussi un îlot de coûts de production élevés. Avec ces accords de libre-échange, nous devrions concurrencer des produits provenant de Pologne ou de pays où les salaires des employés agricoles sont dix fois plus bas qu'en Suisse. Accepterez-vous une mise à niveau de vos salaires suisses avec ceux de nos pays voisins afin de permettre à nos agriculteurs de réduire leurs coûts de production? Pour un pays comme le nôtre qui importe déjà plus de 40% de sa nourriture, miser sur l'agriculture exportatrice n'est clairement pas la bonne solution. Le Conseil national a accepté à la mi-septembre d'inscrire la notion de souveraineté alimentaire dans la révision de la loi sur l'agriculture. Cette notion de souveraineté alimentaire doit être le fil conducteur de notre politique agricole, et non le libéralisme à outrance qui risque de sacrifier bon nombre de nos exploitations agricoles familiales. Malgré la suspension des négociations, les discussions se poursuivent. J'en veux pour preuve l'acceptation par le Conseil national d'une initiative vaudoise similaire à celle que nous traitons aujourd'hui ou les discussions sur l'ouverture du marché laitier; ces sujets seront traités par le Conseil des Etats à la session de décembre 2012. Vous avez aujourd'hui la possibilité de donner un signe fort de soutien tant à notre agriculture qu'au secteur de la production alimentaire, cela afin de leur garantir un avenir et de pouvoir compter encore longtemps sur la qualité de leur travail au service de notre pays. Nous nous devons d'agir dans l'intérêt des 3000 familles paysannes fribourgeoises et soutenir cette motion. Je vous remercie de votre attention.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Meine Interessen im Zusammenhang mit dieser Motion sind jene, dass ich auf einem Landwirtschaftsbetrieb lebe. Aus den Erläuterungen des Staatsrates können wir entnehmen, dass sich der Staatsrat der Probleme der Agrarproblematik und der Risiken bewusst ist, die die verschiedenen laufenden Verhandlungen darstellen. Er hält es jedoch für wichtiger, mit den Freihandelspartnern klare Regeln im Bereich der Lebensmittelproduktion zu definieren. Nach der Verfassung ist die schweizerische Landwirtschaft multifunktionell. Sie leistet einen Beitrag zur sicheren Versorgung der Bevölkerung, zur Erhaltung der natürlichen Lebensgrundlagen, zur Pflege der Kulturlandschaft und zur dezentralen Besiedlung, alles wichtige und wesentliche

¹ Déposée et développée le 10 février 2012, BGC février 2012 pp 376ss; réponse du Conseil d'Etat le 28 août 2012, BGC octobre pp 2203ss..

Punkte in unserem täglichen Leben. Diese Leistungen wollen und dürfen wir auf keinen Falls aufs Spiel setzen. Verschiedene Kantone, wie es vorhin schon gesagt wurde, haben beim Bund bereits opponiert und der Nationalrat hat letzte Woche einen Antrag des Kantons Waadt, der in die gleiche Richtung geht wie diese Motion, angenommen.

Aus all diesen Gründen ist eine kleine Mehrheit der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei der Ansicht, dass man dem Antrag des Staatsrates folgen könnte.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance, avec d'ailleurs beaucoup d'intérêt, de cette motion, mais, à sa grande majorité, il vous proposera de la rejeter. En effet, si nous avons de la compréhension, même énormément de compréhension pour la situation des agriculteurs, il faut savoir qu'en ce qui concerne la situation de la Suisse et de l'Union européenne, nous devons quand même tenir compte d'un certain nombre d'éléments qui ne sont pas négligeables pour l'ensemble de la situation économique de notre pays, dont, d'ailleurs, l'agriculture fait partie. En effet, si nous menons une telle démarche – on pourrait à priori se demander si les cantons sont, quant à la forme, habilités à faire ce genre de propositions, puisque nous empiétons là clairement sur des prérogatives du Gouvernement central, donc du Conseil fédéral –, il y a un certain nombre d'éléments qui risquent de péjorer notre situation, indépendamment de cet aspect de prérogatives que je laisse en suspens.

Tout d'abord, il faut bien savoir qu'il y a toute une série de négociations qui sont en cours dans le secteur agricole; on voit que la situation est très tendue, puisque, dans certains secteurs comme celui de l'OMC et dans les domaines relatifs à l'ALEA (accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans le secteur agroalimentaire), les négociations sont bloquées, voire suspendues, en tout cas du côté suisse, mais bloquées du côté mondial. Ce n'est donc pas la peine d'en rajouter encore une couche.

Ensuite, nous sommes très dépendants, pour notre secteur économique et énergétique, de la position que prendront les Etats de l'Union européenne envers la Suisse, laquelle a quand même pas mal d'éléments à faire valoir de ce côté-là. Je rappelle que l'Union européenne est l'un des plus grands secteurs d'exportation pour la Suisse. Du point de vue de l'énergie électrique, nous dépendons aussi très fortement – pour pouvoir accélérer le mouvement de sortie du nucléaire – de la position que prendra l'Union européenne; et je peux vous dire qu'actuellement, la situation de la Suisse dans les négociations avec l'Union européenne est particulièrement

délicate. Jusqu'à présent, les négociateurs suisses ont obtenu énormément d'avantages de la part de l'Union européenne. Mais ces avantages commencent maintenant à peser, les Etats se montrant, vu leur situation économique, beaucoup plus fermes, voire beaucoup moins enclins à octroyer à la Suisse des avantages qu'eux-mêmes n'ont pas. Cette position difficile fait que si nous devions bloquer systématiquement toutes les négociations – et le secteur agricole est un secteur très sensible en Europe –, nous risquons de faire capoter toute la structure de négociations mise en place au niveau de l'Union européenne. En résumé, nous estimons que ce serait beaucoup trop délicat d'affaiblir la position de la Suisse en renforçant tous les signes de mauvaise humeur, même si, du point de vue fondamental, on peut comprendre qu'il y a tel ou tel secteur qui soit particulièrement touché. Mais c'est le principe de la négociation: on ne peut pas tout recevoir; il faut aussi savoir donner. Je rappelle qu'une fois, c'est le secteur agricole, et qu'une autre fois, ce sera le secteur économique. Il y aura donc toujours un secteur qui sera préterisé, raison pour laquelle nous vous proposons de rejeter cette motion.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SA). Mes liens d'intérêts: agriculteur d'une exploitation familiale qui produit lait, céréales, viande, colza, pommes de terre et, bien entendu, un peu de douceur avec du miel pour le marché suisse. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'est penché de façon très professionnelle sur cette motion. Les Etats doivent comprendre qu'ils doivent travailler sur le long terme avec le monde agricole – et non à court terme pour le bien de quelques multinationales ou intérêts personnels. Chaque pays doit être responsable de son agriculture pour l'approvisionnement de son propre peuple avant d'aller chercher ailleurs. L'agriculture pratiquée par les plus importants exportateurs de céréales, de viande ou de lait n'est pas une solution pour enrayer la famine dans le monde. Une agriculture raisonnable, proche du consommateur, peut nourrir de manière conséquente et écologiquement supportable chaque peuple de cette planète, cela sans aller chercher des accords de libre-échange. Le petit producteur devrait être systématiquement soutenu par les instances politiques au dépend d'une agriculture industrielle et massive, laquelle ne respecte de loin pas tous les critères de durabilité tels que nous les pratiquons par exemple en Suisse. Le producteur est toujours le plus grand perdant lors de ces accords de libre-échange dans le secteur agricole. Qui fait le plus de profits lors de ces accords? Le producteur, le consommateur ou le négociant de matières premières? Le subventionnement massif de l'agriculture occidentale est l'un des pires systèmes pour appauvrir encore plus les peuples les plus pauvres de cette planète. Nous ne devons pas soutenir l'agriculture pour moins produire ou produire encore plus. Non, nous devons soutenir

une agriculture de proximité qui peut assurer un autoapprovisionnement maximal pour notre propre population. L'agriculture doit être au service d'un intérêt général. De ce fait, je vous demande d'accepter cette motion.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Pour mémoire, nous avions déposé un mandat en mars 2011, mandat qui demandait au Gouvernement fribourgeois d'adhérer à l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, comme l'avaient fait les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Cette adhésion aurait permis au canton de défendre d'une façon plus intense les intérêts de notre agriculture. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous avait répondu qu'il ne voulait pas adhérer à une association privée et que nous n'utilisions pas le bon outil parlementaire. Des propos qui ont été également défendus par certains députés de ce Parlement. Je cite d'ailleurs la réponse du Conseil d'Etat à notre mandat: «Il convient que le canton souverain fasse entendre sa voix par lui-même et au sein des diverses conférences cantonales. Il ne doit pas le faire par l'intermédiaire d'associations privées.» Donc, nous avons écouté le Conseil d'Etat: nous avons retiré notre mandat et nous avons déposé une motion parlementaire pour que notre canton, notre Parlement fasse entendre sa voix auprès des autorités fédérales. L'agriculture est une source importante de travail dans notre canton et génère d'importants revenus à l'économie fribourgeoise. Mon collègue motionnaire Fritz Glauser vous l'a expliqué et je ne vais pas répéter ses propos. Je me suis engagé de nombreuses années dans le secteur de l'interprofession du Gruyère. Dans le secteur fromager, où le marché est libre, le bilan est négatif. Il est vrai que les exportations ont augmenté, mais les importations ont encore plus augmenté. Cela signifie qu'environ 6 millions de kilos de lait supplémentaires auraient pu être fabriqués dans ce marché de libre-échange. Vous avez une chance de donner votre soutien à notre agriculture; il ne s'agit pas de donner un signe: il s'agit d'une proposition concrète. Soyons courageux et confirmons notre soutien à une base de l'économie de notre canton. Soutenons cette intervention parlementaire pour que notre canton puisse apporter son soutien à nos autorités fédérales dans la défense de l'agriculture de notre région et de notre pays. Je vous remercie de soutenir cette motion parlementaire.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je vous donne mon lien d'intérêts: je suis agriculteur. La première question qu'il faut se poser est de savoir si les agriculteurs doivent être traités différemment que les autres professions. Cette question en amène finalement une autre: est-ce qu'il y a des barrières dans les autres professions? Souvent, on pense que non, qu'il n'y a effectivement pas de barrières. Je vous pose la question suivante: est-ce qu'un avocat français peut venir plaider

sans autre en Suisse? Je pense que les normes qui régissent aujourd'hui cette profession l'en empêchent. Est-ce qu'un notaire français peut venir sans autre pratiquer son activité en Suisse? Il y a des règles qui l'empêchent formellement de venir travailler en Suisse. Et c'est dans bien d'autres professions qu'il y a des contraintes; il y a des règles claires qui empêchent ces personnes de venir pratiquer leur métier en Suisse. Donc, aujourd'hui, pour quelle raison les agriculteurs devraient-ils, eux, travailler aux prix européens, donc aux mêmes prix que ceux des agriculteurs français, lesquels ont des coûts bien moins élevés? Le vétérinaire qui vient soigner nos vaches, le mécanicien qui répare nos machines ou le charpentier qui construit nos fermes à un salaire suisse, alors que ces mêmes personnes aimeraient finalement consommer des produits français qui sont produits à des coûts européens. Est-ce que c'est vraiment normal? Là, je me pose la question et je vous laisse vous-mêmes répondre à ces différentes questions que j'ai soulevées. Ensuite, on veut le libre-échange avec l'Europe, mais pourquoi mettre des conditions différentes pour nos produits? Pourquoi ne se rallie-t-on pas directement à toutes les conditions qui sont mises pour produire des produits européens? Je ne vois pas pourquoi on continue à faire des normes différentes, alors qu'on devrait les produire au même coût. Je vous remercie et vous demande de soutenir cette initiative cantonale.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Je me dois d'intervenir ce matin sur ce sujet. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis producteur et également gérant de l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg. Tous les propos qui sont tenus ce matin proviennent surtout des milieux de l'agriculture, vous pouvez bien le penser. Mais, dans ce plénum, énormément de gens sont sensibles à cette problématique, car vous êtes des consommateurs, vous comme moi. Vous aimez les produits sains, les produits avec une traçabilité identifiée. D'ailleurs, on demande de plus en plus cela et vous y êtes sensibles. Vous avez peut-être aussi les moyens d'y être sensibles. Lorsque l'on défend ces accords bilatéraux, qu'on veut sacrifier l'agriculture sur un autel – parce que cela s'appelle sacrifier –, que l'on met en avant la qualité, la proximité et la valeur ajoutée des produits suisses et que, par cela, les consommateurs suisses continuent à les acheter plus chers, ce n'est pas vrai; c'est totalement faux. Déjà aujourd'hui, avec la possibilité de se déplacer d'une manière plus aisée qu'autrefois, on constate que le tourisme d'achat prend de plus en plus d'importance. C'est déjà un signal très fort, ces 4 milliards de francs dépensés l'année passée à l'étranger par les Suisses pour ces achats de consommation courante. Cela signifie que chaque semaine, on va faire ses petites emplettes en France sous prétexte qu'elles sont un petit peu meilleur marché. C'est là que le canton

de Fribourg doit se positionner. Protéger notre économie agroalimentaire a un sens pour le canton de Fribourg par rapport aux autres cantons. Peut-être ne se positionne-t-il pas davantage par rapport à ce thème, parce que ce dernier est plus débattu au niveau national. Au niveau du canton de Fribourg, il ne faut pas oublier que les producteurs de lait produisent 10% de la production totale suisse. De nombreuses industries agroalimentaires – notamment Cremo qui a déjà été largement soutenue par l'Etat – et d'autres sociétés ont établi leur centre de production à Fribourg, comme Micarna et Mifroma, soit de très grandes sociétés qui, aussi, génèrent de l'emploi et de l'économie. Aujourd'hui, le canton de Fribourg, alors qu'il est d'habitude très présent aux côtés de cette industrie agroalimentaire, devrait montrer son intérêt pour toutes ces structures, malgré que son poids ne sera peut-être pas phénoménal au niveau national. J'ai le sentiment que le canton de Fribourg doit montrer qu'il soutient son agriculture et surtout son économie agroalimentaire, lesquelles génèrent un certain nombre d'emplois dans le canton et des revenus tout en protégeant notre environnement. Il n'est pas normal, aujourd'hui, que l'on transporte des fruits et des légumes, notamment de la viande, sur des milliers de kilomètres et que ceci arrive toujours avec un prix inférieur à celui des produits suisses, cela au détriment de notre planète.

Je crois que chacun de nous doit faire son devoir de consommateur responsable et aussi se protéger face aux abus que ces accords bilatéraux pourraient entraîner à l'avenir.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Le secteur agroalimentaire est d'une telle importance que remplir aujourd'hui nos étals de marchandises qui traversent nos frontières en toute quiétude avec des appellations, des dates de récolte et des provenances douteuses me fait à nouveau pousser un grand coup de gueule. Celles et ceux qui ont suivi, hier soir, l'émission «A Bon Entendeur» ont vu que les herbes de Provence – vous me direz que ce n'est pas grand-chose – viennent en partie des pays de l'Est. Des herbes de Provence – vous savez où c'est, la Provence? – bourrées de pesticides et de fongicides traversent les frontières. On les retrouve sur les étals comme herbes de Provence; ça fait réfléchir et ce ne sont que des herbes aromatiques. Qu'en est-il de la viande? Des œufs? Des pommes de terre des kibbutz d'Israël? Des pains précuits des pays de l'Est? Des haricots du Kenya? Vous les trouvez tous les jours sur les étals des grandes surfaces. Et des pommes d'Afrique du Sud. Les frigos des grandes surfaces valaisannes sont bourrés de pommes. Notre canton est bourré de pommes, mais elles ne se vendent pas, parce qu'on arrive à aller chercher des pommes en Afrique du Sud. Là, vous m'autoriserez à relever les mérites de nos entreprises de proximité qui jouent magnifiquement le jeu, qui s'approvi-

sionnent dans la région et qui assurent de cette manière une sécurité alimentaire de premier ordre.

Tout récemment, la semaine passée, je me trouvais dans une belle entreprise, un grossiste de Fribourg, le seul dans cette ville: voilà un arrivage d'œufs garantis de proximité; je l'ai contrôlé. Mis sur le marché par des professionnels formés et de notre région, cela assure et vous assure, consommateurs que vous êtes et que nous sommes tous et toutes, une sécurité alimentaire. Je posais la question au transporteur qui me disait: «Oh, vous savez, M. Duc, nous sommes en concurrence avec des tonnes d'œufs franchissant les frontières à des prix de dumping et c'est infernal.»

Allez une fois vous rendre compte auprès de certaines exploitations hors de nos frontières. Allez voir les frontières. J'ai été à Bâle contrôler des arrivages. Je vous le dis franchement, c'est dégoûtant. M^{me} Garnier, j'ai vu des vétérinaires de frontière – ce n'était pas M. Butty – face à des arrivages où il y avait encore des homards qui bougeaient dans leur machin de glace. Ils ouvraient la porte de derrière – j'étais présent – avec leur feuille, ils regardaient le contenu, puis ils refermaient la porte; l'affaire était classée. Dans ces camions, il y avait des tonnes et des tonnes de poisson, de homard, etc. Vous faites quoi? Mais que font nos vétérinaires de frontière? Et l'Office fédéral de l'agriculture? M. Glauser, si vous avez une chance de devenir le président de l'Union suisse des paysans, allez là-bas, vivez une semaine au Port Saint-Louis à Bâle, vous verrez. Moi, j'y ai été. Certes, nous devons exporter, principalement nos fromages de très haute qualité et faits par des professionnels – il y en a dans cette salle. M^{me} Garnier, allez voir les étals. Il y a des étals à Villars-sur-Glâne. Allez voir les fromages que les gens achètent: Caprice des dieux, tous les noms..., ça vient d'où? Hein? Vous qui êtes une écologiste – pas forcément, mais une bonne écologiste –, allez voir une fois ce qui se passe. Allez, allez regarder aux frontières; je vous y amène gratuitement, moi. (*Rires!*) Les pains, les petits pains précuits arrivent de Pologne toutes les nuits dans d'immenses camions noirs; je les ai contrôlés. Des cochons arrivent depuis l'Autriche dans nos abattoirs. Trouvez-vous cela normal? On est en train de faire crever l'agriculture de ce pays. C'est facile de donner des paiements directs pour agrandir les exploitations et c'est tout. Les petites exploitations familiales sont en train de mourir les unes après les autres. D'ailleurs, les chiffres sont là. En tout cas, je vous le dis: pauvres consommateurs. Nous, nous avons encore la chance d'avoir des pommes, des cerises, des pommes de terre. Nous allons au jardin, etc. Vous qui habitez des immeubles, vous faites quoi? Vous sautez au supermarché d'en-bas qui vous offre des produits, ma foi... Je l'ai dit une fois: bouffez l'emballage et jetez ce qu'il y a dedans.

Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je partage les craintes exprimées par les agriculteurs sur les transports d'aliments entre continents, par monts et par vaux, et sur la trop grande dose de pesticides. Je partage aussi votre souci par rapport aux éléments précuits qui arrivent effectivement tous les jours en Suisse dans nos boulangeries. Je partage aussi le souci des boulangers qui doivent faire tourner leur boutique et qui ont un métier si dur qu'ils n'ont pas d'autres alternatives; et ils n'ont même pas le temps, contrairement aux agriculteurs, de venir défendre leurs intérêts au Parlement. (*Rumeurs!*) Après cette remarque, certes provocante, mais qui dénote bien le problème de notre monde actuel, j'aimerais revenir à des constatations plus factuelles.

Les négociations sont bloquées depuis l'été 2010. Les réactions bruxelloises aux nouvelles propositions suisses sur les questions institutionnelles ne laissent pas entrevoir de reprise rapide sur tout dossier bilatéral sectoriel. De plus, il y a eu un coup de frein interne en Suisse avec l'acceptation par les deux Chambres de la motion Darbellay qui s'intitulait «Stop des négociations tant qu'il n'y a pas d'aboutissement à l'OMC». La politique agricole 2014–2017 a été construite sans perspectives concrètes d'ouverture des marchés dans cette période. Elle vise à soutenir l'agriculture et les agriculteurs; je ne critique pas du tout ces derniers pour leur défense professionnelle, mais je constate simplement qu'il y a d'autres gens qui ont des situations difficiles, lesquelles nous mènent à des aberrations sur le marché de l'agroalimentaire.

La politique agricole vise à soutenir une agriculture de proximité et multifonctionnelle, telle que décrite par MM. les Députés Castella et Fasel. Par rapport à ça, une acceptation de la motion mettrait le canton de Fribourg dans une situation plus difficile pour la négociation des mesures d'accompagnement avec le Conseil fédéral. Je vous rappelle – et là, comprenez-moi bien, c'est dans un sens de défense des intérêts de l'agriculture – que le Conseil fédéral a entrepris des négociations avec la Chine sur des accords bilatéraux multi-sectoriels et que celles-ci sont assez avancées. Des négociations de ce genre seraient beaucoup plus dommageables pour l'agriculture de notre pays que les négociations de l'ALEA, lesquelles ont été entreprises au départ par M^{me} Leuthard pour, justement, anticiper, dans le domaine agroalimentaire, d'éventuelles conséquences négatives de négociations avec l'Union européenne.

Enfin, le 15 août 2012, une motion a été déposée par les milieux laitiers, via la Commission d'économie et des redevances du Conseil national – selon mes informations, par M^{me} Isabelle Chevalley du conseil d'administration de

Cremo. Elle demande l'analyse de l'ouverture sectorielle réciproque avec l'UE pour l'ensemble des produits laitiers, avec aussi une description approfondie des mesures d'accompagnement. Comprenez-moi bien: il y a plusieurs manières de soutenir l'agriculture. Il n'est pas sûr que les blocages soient favorables à terme. En tout cas, ce n'est pas la position du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat est conscient du risque que la diminution du protectionnisme représente pour notre agriculture. Le Conseil d'Etat comprend également les pressions que les partenaires commerciaux peuvent exercer sur notre pays qui gagne un franc sur deux à l'étranger. Lorsque le Conseil fédéral sera contraint de faire des compromis dans le secteur agroalimentaire, alors il devra prendre en considération les besoins de notre agriculture, notamment en instaurant des mesures d'accompagnement. Le Conseil d'Etat s'engage à suivre l'évolution des différentes négociations et reste prêt à intervenir auprès de la Confédération pour rappeler l'importance de notre agriculture fribourgeoise dynamique, productive et multifonctionnelle, telle que décrite par les députés Glauser, Schläfli, Page et Ducotterd. En l'état, une initiative cantonale n'aurait aucun impact sur tous les effets négatifs que vous avez décrits et avec lesquels je suis d'accord. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion.

(pause)

Suite à ma remarque faite ce matin avant la pause, je souhaitais m'exprimer et vous présenter quelques excuses. Tout d'abord, le Conseil d'Etat est très sensible aux intérêts de notre agriculture, mais il doit bien évidemment défendre aussi les indépendants ou les ouvriers et il se doit de veiller à une certaine cohérence. Je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit exactement. Vous pourrez le lire dans le procès-verbal. A mon sens, ce n'était pas une attaque contre l'agriculture. Mais que ce soit clair: je respecte profondément le métier d'agriculteur et les familles paysannes. Je sais que le métier d'agriculteur est un métier très dur qui nécessite beaucoup d'heures de travail. J'ai pu le constater moi-même en faisant un apprentissage agricole dans une grande exploitation où, effectivement, de 5 heures à 19 heures, il n'y avait pas beaucoup d'interruptions. Veuillez m'excuser si mes mots vous ont blessés; ce n'était pas mon but. Mon but est de rassembler artisans – tels que boulangers, restaurateurs, milieux de la transformation – et agriculteurs autour d'un projet, notamment de marché de proximité pour éviter les aberrations dénoncées par M. Duc et par ses collègues. Dans ce cadre, le SAGRI a mandaté une étude interprofessionnelle sur la restauration collective et dont les résultats seront présentés prochainement. D'autres études sont en cours. Je souhaite donc que cette remarque, pour laquelle je m'excuse, ne

soit pas interprétée de manière contraire à ce que sont mes convictions, mais qu'elle serve à rassembler autour de projets tous ceux qui souhaiteraient moins de dérives dans le secteur agroalimentaire et un respect du travail de la terre. Je vous remercie.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 52 voix contre 36. Il y a 6 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baptst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 52.

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 36.

Se sont abstenus:

Castella D. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Douätz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP). Total: 6.

Rapport N° 27 sur le postulat P2074.10 Daniel de Roche/ Laurent Thévoz (relations entre les communautés religieuses dans le canton de Fribourg)¹

Discussion

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Après avoir consacré près d'une heure à des nourritures terrestres, notre Grand Conseil va consacrer maintenant quelques instants à des nourritures plus spirituelles. De là à espérer qu'un silence religieux règne dans cette enceinte, ma longue carrière de député m'a fait perdre cette illusion. Le postulat de nos deux collègues Daniel de Roche et Laurent Thévoz – malheureusement ex-collègue concernant Daniel de Roche – demandait la rédaction d'un rapport sur les relations entre les communautés religieuses de notre canton. Notre groupe salue de manière unanime l'initiative du Conseil d'Etat d'avoir mandaté un expert externe, M. Jean-François Mayer, directeur de l'Institut Religioscope, pour la rédaction de ce rapport. M. Mayer est un expert reconnu dans le domaine de la science des religions. Le rapport est à tout point de vue remarquable, en particulier sur le plan de la méthodologie utilisée, puisqu'il ne se limite pas à rassembler des données plus ou moins connues, mais se base sur des entretiens avec des représentants des différentes communautés religieuses. C'est ainsi que le rapport fournit de nombreuses citations extrêmement intéressantes.

Dans une première partie, le rapport analyse l'évolution de la répartition de la population entre les communautés religieuses, comme cela était demandé par les deux postulants. Je signale à ce sujet, comme le relève le rapport, la difficulté d'obtenir de tels chiffres pour les communautés n'ayant pas un statut de droit public; en effet, les chiffres sont très précis pour l'Eglise catholique romaine et l'Eglise évangélique réformée, mais sont très difficiles à évaluer pour les autres communautés religieuses. Il ressort de l'analyse de ces chiffres que les religions et communautés les plus importantes de notre canton voient le nombre de leurs adhérents augmenter durant ces dix dernières années. Ce rapport fait aussi l'inventaire des nombreuses communautés religieuses de notre canton, ce qui est fort intéressant. Il est appuyé aussi par des illustrations et des photos de la plupart de ces communautés religieuses et de leur lieu de réunion ou de culte.

¹ Rapport Jean-François Mayer pp. 2133ss.

Le rapport traite bien sûr des relations entre les communautés religieuses. Il souligne le caractère plutôt cordial des relations entre les communautés religieuses dans notre canton. Il relève toutefois qu'il n'existe actuellement pas de structure oecuménique ou interreligieuse pour l'ensemble de notre canton. Plusieurs intervenants le regrettent et pensent que l'Etat aurait tout intérêt à l'existence d'une telle structure. A titre personnel, permettez-moi cette réflexion: cela est-il vraiment nécessaire, alors que les relations actuelles basées sur la tolérance et le pragmatisme sont bonnes? Le rapport traite aussi de la problématique de la reconnaissance des communautés religieuses comme entités de droit public. Actuellement, il y a trois communautés qui bénéficient de ce droit: l'Eglise catholique romaine, l'Eglise évangélique réformée et la communauté israélite. Les autres communautés sont régies par le droit privé. Notre Constitution fribourgeoise prévoit la possibilité d'accorder un statut de droit public à d'autres communautés religieuses et il serait bien entendu nécessaire que ces communautés en fassent la demande et qu'elles répondent aussi à des conditions bien précises. Il n'est pas sûr que de telles demandes soient faites, en tout cas à court terme.

Une partie intéressante du rapport est la partie consacrée à la problématique religion et école. Je reprends une citation d'un prêtre, laquelle se trouve dans le rapport: «L'éducation a quitté le sein de l'Eglise pour nicher au sein d'un Etat non confessionnel, mais ouvert aux influences des églises.» Cette citation résume bien la situation à mes yeux. Le rapport fait une présentation exhaustive de la manière dont les enseignements religieux et bibliques sont donnés dans notre canton. L'enseignement confessionnel ne suscite que peu de problèmes concrets, il faut bien le dire, dans notre canton. Il y a bien sûr certains milieux qui aimeraient sortir les enseignements religieux bibliques du cadre scolaire, mais celui-ci figure dans notre Constitution cantonale et cela nécessiterait une modification de la Constitution si cette demande devait être faite.

Le rapport signale aussi que la publication de la brochure «Diversité religieuse et culturelle à l'école» de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a suscité des échos extrêmement favorables. Ce document prévient les problèmes qui pourraient se poser, qu'il s'agisse de cours ou de problèmes pratiques tels que les problèmes vestimentaires ou alimentaires. On ne peut que féliciter la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport d'avoir pris cette initiative.

Le rapport conclut en faisant une analyse des perspectives à atteindre dans ce domaine-là dans notre canton et dans

notre société. Ces perspectives sont les suivantes: sécularisation, privatisation, individualisation, moins de religions dominantes et dérégionalisation des religions dans le sens que les territoires seront moins marqués par une religion. Il y aura un plus grand éclatement régional des religions. J'avais encore deux ou trois choses à dire; les nourritures spirituelles mériteraient plus de place dans notre Parlement. Encore une fois, je le regrette. Je dirais simplement que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous prie de prendre acte de ce rapport. Je réitère mes remerciements au Conseil d'Etat d'avoir eu l'initiative de mandater un expert externe et je réitère aussi mes louanges à l'expert externe mandaté pour la rédaction de ce rapport.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit viel Interesse die sehr informative und ausführliche Studie von Mayer/Köstinger und die dazugehörige Botschaft des Staatsrates zum Postulat de Roche/Thevoz über das Verhältnis zwischen den Religionsgemeinschaften im Kanton Freiburg zur Kenntnis genommen und bedankt sich sehr dafür.

Der vom Institut Religioscope ausgearbeitete interessante Bericht stellt eine Momentaufnahme dar, ist gleichzeitig aber auch ein geschichtliches Zeugnis unseres Kantons. Er widerspiegelt umfassend die unterschiedlichen religiösen Gemeinschaften, deren Beziehungen und die Perspektiven.

Mit Befriedigung stellen wir fest, dass das Zusammenleben der Freiburger Bevölkerung mit den vielen verschiedenen Religionsgemeinschaften, Kulturen und Sprachen in Harmonie geschieht.

Weiter stellen wir fest, dass die Religionszugehörigkeit und deren Praxis je länger je mehr eine Privatsache jeder einzelnen Bürgerin und jedes einzelnen Bürgers ist. Über die Religionszugehörigkeit schweigt man sich gerne aus und dies immer mehr. Die Verweltlichung schreitet in grossen Schritten voran und ist Realität. Solange wir in Wohlstand und Frieden leben dürfen, wird diese Tendenz wohl noch ansteigen. Viele Menschen wissen sich selber zu helfen, ohne sich an einen Gott oder an eine andere spirituelle Grösse wenden zu müssen.

Weiter darf festgehalten werden, dass die Religionsgemeinschaften ohne Landeskirchenstatus mehr Wert auf die moralische Anerkennung als auf eine öffentliche Anerkennung legen. Mit ein Grund für die Zufriedenheit der aktuellen Lage sind wohl auch die vielen positiven Integrationsprojekte. Sie fördern das harmonische Zusammenleben, das auf gegenseitigem Verständnis, Akzeptanz, Vertrauen und Ent-

gegenkommen beruht. So haben die unterschiedlichen Religionsgemeinschaften ihren festen Platz in der Gesellschaft erhalten und gefestigt. Das hat zur positiven Folge, dass sich beim Staatsrat und bei den Gemeinden, bis auf die Frage von separaten Grabfeldern auf Gemeindefriedhöfen, keine dringenden Massnahmen aufdrängen. Informelle Gespräche sollten zukünftig meiner Meinung nach institutionalisiert werden. Dadurch steigt die gegenseitige Akzeptanz.

Mit diesen Bemerkungen begrüßt die Fraktion der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mit Genugtuung diesen Bericht des Staatsrates.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical, comme les autres groupes, remercie le Conseil d'Etat d'avoir fait procéder à cette étude très complète qui nous permet de nous faire une idée claire de l'évolution des diverses religions présentes dans notre canton. Le but de ce postulat est d'aider les autorités cantonales dans le devoir de maintien de la paix religieuse. Quelles mesures prend le Conseil d'Etat à cette fin? Une seule: organiser des rencontres avec les représentants des communautés non reconnues. Cette seule mesure prise oblige le groupe libéral-radical à poser au Conseil d'Etat certaines questions qui ressortent de cette étude. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas repris l'idée émise dans cette étude de mettre sur pied une structure oecuménique ou interreligieuse pour l'ensemble du canton, alors que plusieurs représentants de ces communautés ont évoqué ce besoin? Il serait aussi intéressant de connaître l'opinion du Conseil d'Etat sur d'autres questions soulevées par l'étude, telles que les questions suivantes: faut-il faire appel aux communautés musulmanes pour favoriser l'intégration, l'Etat soutenant et supervisant cette action? Le Conseil d'Etat est-il favorable à un enseignement de l'islam dans les écoles? En page 83, l'étude aborde la question de l'existence de mouvements extrémistes dans le canton. Ce postulat aurait été l'occasion de faire un état des lieux. Y a-t-il des groupuscules extrémistes? Si oui, qu'en est-il de leur évolution? Cette étude ne fait absolument pas état de manifestations antisémites. Est-ce vraiment conforme à la réalité? La vague d'antisémitisme que connaît la France pourrait-elle s'étendre en Suisse et toucher notre canton? Le groupe libéral-radical espère que ses préoccupations sont aussi celles du Conseil d'Etat et que ce dernier pourra donner des réponses à ces questions.

Fasel-Roggio Bruno (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat die Botschaft Nr. 27 zur Kenntnis genommen und möchte dem Staatsrat für den sehr umfassenden und ausführlichen Bericht danken. Aus dem Bericht geht hervor, dass sich die verschiedenen religiösen Gemeinschaften im Kanton gut vertragen, so dass im Moment in

den Institutionen – ich spreche hier von Schulen, Anstalten, Spitäler, Gefängnisse – keine Massnahmen in irgendeiner Form getroffen werden müssen. Die Frage der Anerkennung gewisser Gemeinschaften könnte in den nächsten Jahren in Freiburg aufs Tapet gebracht werden. Aber gerade hier geht aus der Antwort des Staatsrates hervor, dass der Kanton den Überblick über die Entwicklung der Beziehungen hat. Unsere Fraktion unterstützt den Vorschlag des Staatsrates, ein regelmässiges Treffen mit den Vertretern der religiösen Bewegungen zu organisieren, sehr.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis.

Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je note avec satisfaction que le message du Conseil d'Etat et le rapport de l'Institut Religioscope ont été appréciés par la grande majorité d'entre vous. J'aimerais maintenant répondre aux questions qui ont été posées. Tout d'abord, par rapport à la structure oecuménique qu'il faudrait mettre en place, le Conseil d'Etat n'a pas reçu directement, pour l'heure, cette proposition du groupe de travail formé pour suivre le rapport, mais une plate-forme d'échange est évoquée dans ledit rapport. Pour l'instant, nous sommes d'avis que c'est aux communautés religieuses elles-mêmes de s'organiser. Par rapport à l'intégration, est-il nécessaire de passer par les communautés musulmanes pour intégrer les personnes venant d'autres cultures? Pour l'instant, le Conseil d'Etat s'appuie sur le projet «Communes sympas» dans lequel les communautés musulmanes, notamment, sont bien représentées. Il y a par ailleurs la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme qui fait un excellent travail et nous ne voulions pas, à ce stade, faire doublon avec le travail de cette Commission. Il y a aussi la Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants et nous ne voulions pas non plus faire doublon avec le travail de cette Commission. Là, ça répondrait à votre question sur l'enseignement de l'islam à l'école. Par rapport aux extrémistes qui pourraient avoir des activités – soit des manifestations antisémites, soit des activités contraires à la sécurité de notre Etat –, là-aussi, nous avons jugé qu'il était préférable que cette problématique soit laissée aux activités de police et que nous ne devions nous occuper que des questions spirituelles et religieuses. Donc, nous n'avons pas souhaité créer une commission de plus qui mélangerait les problèmes de religion et de sécurité.

Concernant la dernière question sur la reconnaissance des nouvelles communautés religieuses, cette reconnaissance est subordonnée à un certain nombre de conditions, notamment à une présence stable dans le canton de trente années

au moins. Dans ce cadre, l'Etat doit préserver les droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens, comme l'indique l'article 142 alinéa 2 de la Constitution cantonale du 16 mai 2004. Cet article précise les conditions de l'octroi de la reconnaissance de droit public. Je cite: «Si leur importance sociale le justifie et si elles respectent les droits fondamentaux, elles peuvent obtenir des prérogatives de droit public ou être dotées d'un statut de droit public.» Dans ce cadre, les droits – comme les droits au mariage avec quelqu'un de n'importe quelle croyance et le droit de renier sa religion, soit l'apostasie – sont des droits fondamentaux qu'il y a lieu de garantir. Pour vivre en harmonie, il y a lieu de concilier la vie spirituelle et le respect des droits fondamentaux de notre état de droit.

Pour terminer, j'aimerais dire que, lors des rencontres que nous allons avoir avec les différentes communautés, nous aborderons également les questions d'aumônerie et de soutien aux personnes en difficulté pour qu'il y ait une égalité de traitement par rapport aux services rendus et à la rémunération de cette prestation. Il y a bien sûr d'autres sujets qui seront abordés, mais nous ne pouvons pas encore les énumérer, puisque nous n'avons pas encore pris contact avec toutes les communautés.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion M1006.12 René Kolly/Claude Brodard (mise en avant des critères servant à définir une installation de biogaz conforme à la zone agricole)¹

Retrait

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mon lien d'intérêts avec le sujet est le suivant: je suis président d'AgroGaz Haute Sarine, une société active dans la production d'énergies renouvelables. Ces dernières années, plusieurs installations de production de biogaz ont été construites en Suisse, mais aussi dans le canton de Fribourg. On compte des centrales de production industrielle de biogaz; on compte aussi des installations construites en zone agricole. Ce sont plutôt des petites centrales de production d'énergie à partir de la biomasse agricole. Pour être en conformité avec la zone agricole, ces installations doivent être subordonnées à l'exploitation agricole et contribuer à une utilisation efficace des énergies renouve-

lables. C'est la teneur de l'article 34a alinéa 3 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire. D'accord, cette condition relève du droit fédéral. Mais ces dernières années, des projets sont nés à partir de l'initiative de plusieurs exploitants agricoles, parfois associés à un privé grand consommateur d'énergie, voire associés à un producteur d'électricité local ou à un autre partenaire; et ils se mettent ensemble pour construire une centrale biogaz proche d'un grand utilisateur d'énergie, mais dans une zone agricole, propriété d'un tiers ou d'une personne non exploitante agricole. Ce sont bien ces cas de figure qui nous posent problème. En effet, en 2009, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et la Direction de l'économie et de l'emploi ont émis une directive cantonale qui fixe des critères servant à définir une installation conforme à la zone agricole. Ce sont bien ces critères qui nous dérangent. Les motionnaires demandent de modifier la LATeC ou un autre texte législatif. On veut pourtant bien admettre que l'outil parlementaire choisi n'est peut-être pas le plus approprié. Néanmoins, on veut modifier ces critères par n'importe quel chemin. Outre les motionnaires, ce sont les initiateurs, les porteurs de projet, les concepteurs de ces installations, mais surtout l'Office fédéral de l'environnement qui ont réagi à cette directive cantonale. Alors, si le droit fédéral en la matière est directement applicable, pourquoi a-t-on établi une directive cantonale? On n'a qu'à interpréter l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, cela pour que certains projets, activés par plusieurs exploitants agricoles, soient reconnus comme subordonnés à plusieurs exploitations agricoles. C'est tout simple. On n'a pas à légiférer, mais on pond quand même une directive cantonale qui prétend être plus souple pour s'adapter à l'évolution de la pratique. Eh bien, la pratique, c'est nous, mais la théorie, ce sont les Services. Dans votre réponse, on ne parle pas d'adapter cette théorie à la pratique et l'analyse de vos Services sur ces critères que nous proposons est souvent inexacte. Je ne veux pas m'attarder sur ces points, car c'est un peu technique.

L'objectif des motionnaires, associés aux acteurs de projets agricoles de biogaz, vise la facilité et la réalisation de projets en zones agricoles, surtout là où le terrain agricole n'appartient pas aux exploitants agricoles. Une des parades de cette directive est le changement de zones agricoles en zones industrielles; alors, ce n'est plus un projet agricole, avec les conséquences qu'il entraîne au niveau des nuisances. Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est une expérience vécue. Nous avons une profonde conviction: n'en déplaise aux garants de notre législation, fonctionnaires ou juristes de Berne ou de Fribourg, mais vous êtes en retard, Mesdames et Messieurs, chers serviteurs de nos Services de l'Etat; vous

¹ Déposée et développée le 17 avril 2012, BGC juin 2012 p. 1384; réponse du Conseil d'Etat le 21 août 2012, BGC septembre 2012 pp. 1908ss.

êtes en retard par rapport aux petits entrepreneurs innovants et responsables dans nos campagnes.

Avec ces remarques, nous acceptons la proposition du Conseil d'Etat et nous retirons la motion après avoir obtenu peut-être une discussion autour de ces critères entre acteurs de ces projets et Services cantonaux. Le cas échéant, nous utiliserons d'autres chemins pour atteindre notre objectif. Nous sommes tout de même surpris du peu d'intérêt que ce sujet concret suscite auprès des Services, de l'exécutif, des législatifs, enfin de tous ceux qui prétendent vouloir s'engager pour la protection du climat et de l'environnement.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat salue la volonté des motionnaires d'encourager les agriculteurs à devenir des producteurs d'énergie en améliorant le traitement des nouvelles demandes d'installation par des critères appropriés. A ce titre, je tiens d'ailleurs à féliciter le député Kolly qui est personnellement engagé dans la réalisation d'une installation de biomasse, laquelle crée de l'énergie tout en limitant l'émission de CO₂. Je prends acte du retrait de cette motion. Il est vrai, néanmoins, que certaines difficultés de mise en oeuvre dans la pratique méritent d'être examinées. Je peux en tout cas assurer que ma Direction est disposée à les entendre, à prendre aussi contact avec les deux autres Directions concernées pour voir si la directive ne doit pas être adaptée à l'évolution de la pratique et à l'évolution de la jurisprudence.

> Cette motion étant retirée, cet objet est ainsi liquidé.

—

Postulat P2008.12 Christian Ducotterd/Jean-Pierre Siggen (construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg-Payerne, TPF Fribourg-Morat)¹

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le Plateau d'Agy se développe rapidement. Les commerces ont pris une grande importance. Le quartier devient un vrai pôle pour le sport, lequel prendra encore de l'importance. Ces infrastructures attirent déjà de nombreux visiteurs. Les futures constructions que seront la piscine – qui pourrait voir le jour à cet endroit – et la nouvelle patinoire devraient encore augmenter

cet attrait pour le sport à Agy. Le nombre de manifestations d'importance à Forum Fribourg drainent de nombreux visiteurs. Le développement du quartier résidentiel, que ce soit vers le Torry ou à Agy, augmente le trafic et les besoins en transports publics pour les habitants. Il est important d'anticiper la construction d'une gare à Agy, cela de manière à ne pas empêcher cette réalisation par d'autres infrastructures. Le besoin est indéniable. Avec la configuration actuelle, les visiteurs et les utilisateurs des infrastructures provenant de Payerne, d'Estavayer, d'Yverdon, de Courtepin et de Morat doivent se rendre à Fribourg et prendre le bus pour venir à Agy. Ceci est totalement décourageant et ça augmente considérablement le nombre de voitures qui encombrent le quartier et les routes. Ce phénomène ne fera qu'augmenter avec les développements projetés. Ces infrastructures seront aussi attrayantes pour les jeunes qui viennent s'entraîner et pour les classes d'école qui devront se rendre, par exemple, à la piscine pour les cours de natation. Seul un raccordement adéquat aux transports publics permettra une utilisation optimale de ces infrastructures. Si Fribourg doit se développer pour prendre de l'importance et exister entre Berne et Lausanne, il est aussi nécessaire d'être tout autant attrayant pour les régions qui ont déjà un lien important avec ces deux grandes villes. Nous devons donc encore augmenter l'attrait de Fribourg pour les habitants d'Yverdon, d'Estavayer, de Neuchâtel, de Morat, ainsi que pour ceux de la Broye vaudoise et fribourgeoise. Le déplacement de ces visiteurs à Fribourg doit être rendu au moins aussi aisés que pour les manifestations organisées à Berne ou Lausanne.

Les éléments précités démontrent clairement que la problématique dépasse largement la politique d'agglomération et les tâches des transports gérées par les communes de l'Agglomération. L'Etat doit être un acteur principal pour ce genre d'infrastructure importante pour le développement de notre canton.

Nous proposons donc d'étudier la faisabilité d'une gare à Agy et d'en définir rapidement l'emplacement afin de ne pas laisser construire des infrastructures qui utiliseraient la place nécessaire pour cette construction et ses accès. Le rapport résultant de ce postulat devrait aussi mettre en évidence les besoins en transports publics résultant des infrastructures existantes et à construire, ainsi que les besoins découlant du développement des différentes zones résidentielles. Il est évident qu'une telle analyse doit aussi permettre de définir si le moment est opportun pour faire des études plus approfondies pour cette réalisation ou d'en définir un éventuel calendrier. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

¹ Déposé et développé le 1^{er} mai 2012, BGC mai 2012 pp. 1082ss; réponse du Conseil d'Etat le 28 août 2012, BGC octobre 2012 pp. 2218ss.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné avec un grand intérêt ce postulat demandant la création d'une gare à Agy. Comme cela a été déjà dit, le Plateau d'Agy connaît depuis des années un développement très important avec une forte densité d'urbanisation et, surtout, avec une mixité presque chaotique de constructions: des centres commerciaux, des centres sportifs – comme la patinoire St-Léonard, le stade St-Léonard et, peut-être aussi, la future piscine couverte –, des bâtiments administratifs, les sièges de Groupe E et de l'ECAB, ainsi que Forum Fribourg qui attire des milliers de visiteurs avec ses nombreuses foires, sans oublier de nouvelles constructions résidentielles. Il faut le rappeler et le dire: toute cette forte urbanisation s'est effectuée sans la cohérence voulue et indispensable avec des transports publics dignes de ce nom, car seule une ligne TPF arrive sur le Plateau d'Agy. C'est totalement insuffisant et c'est un ratage en termes d'aménagement urbanistique, surtout dans la vision d'une société menant un développement durable. Le projet d'agglomération de Fribourg 2 (PA2 Fribourg), donc de 2^e génération, confirme les besoins de ce secteur en transports publics. La station Halte de St-Léonard, prévue seulement à partir de 2015, voire 2016, sera certainement déjà insuffisante pour absorber les besoins actuels et futurs en transports publics, cela en plus sur une ligne CFF à forte densité.

De plus, le rapport du Conseil d'Etat ne dit rien sur le futur projet d'urbanisation de la colline du Torry, voisine d'Agy, soit la création d'un nouveau quartier situé tant sur la commune de Fribourg que sur celle de Granges-Paccot, avec une planification de 10 000 à 14 000 nouveaux habitants dès 2014-2018. Malgré que le projet PA2 Fribourg ne prévoit pas cette gare à Agy – ce qui est une erreur totale en termes de stratégie des transports publics –, le Conseil d'Etat peut et doit corriger les erreurs actuelles et les erreurs futures et démontrer sa vision en soutenant, avec l'aide des TPF, cette future gare d'Agy. L'ambition serait presque de créer, par exemple, une sorte de navette ferroviaire, soit un mini métro entre la gare d'Agy et la gare principale de Fribourg, mais aussi avec les autres destinations, telles que la gare réaménagée de Givisiez et celle sur les lignes TPF Morat, Chiètres et Neuchâtel, cela dans le cadre d'intégration du RER Berne, Neuchâtel et Fribourg.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte la transmission de ce postulat.

Piller Benoît (*PS/SP, SA*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'Agglomération de Fribourg

et, à ce titre, impliqué dans les projets d'agglomération. Le plan directeur de l'Agglomération fribourgeoise présente un concept cohérent où l'aménagement est développé en coordination avec les transports. La densification de l'espace urbain prévue pour absorber la forte augmentation démographique que nous connaissons nous demande de fournir des transports publics à la population qui s'y installe. Le Plateau d'Agy, aujourd'hui desservi par des lignes de bus urbains, le sera bientôt, en 2014, par la Halte St-Léonard placée idéalement pour les mouvements induits par les installations sportives. Les nouveaux quartiers de la colline du Torry, à long terme, auront, eux aussi, besoin de plus de transports publics. Le postulat demande au canton d'étudier la faisabilité d'une nouvelle gare à Agy, une étude qui, vue au travers des lunettes du canton, apportera un complément bienvenu aux travaux de l'Agglomération. Le groupe socialiste soutiendra donc ce postulat, tout en demandant – mais je crois que c'est chose déjà acquise – d'inscrire cette étude ferroviaire dans un contexte global de la desserte du Plateau. En effet, si le train et ses haltes permettent un déplacement rapide vers et du centre-ville, les réseaux de bus, eux, offrent un rabattement idéal, pour autant que le transbordement soit correctement pensé. Pour conclure, nous demandons aussi de ne pas oublier la composante mobilité douce dans cette étude.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil de l'Agglomération et membre de la Commission de l'aménagement de la mobilité et de l'environnement de l'Agglo. Au sujet du postulat dont il est question et qui demande la construction d'une gare à Agy, le groupe de l'Union démocratique du centre en a pris connaissance avec attention. Si nos deux collègues Ducotterd et Siggen considèrent que la création d'une gare à proximité du Plateau d'Agy devient une priorité, il est à relever que l'Agglomération fribourgeoise compte actuellement neuf gares et, dans le futur, la nouvelle Halte CFF St-Léonard, ce qui représente pour la région une opportunité qu'il faut saisir et exploiter au maximum. Nous relevons au passage que les agglomérations de Genève et de Zurich ne sont pas aussi bien desservies.

Pour ce qui est d'une nouvelle gare, le Conseil d'Etat note que le projet devrait s'intégrer dans une réflexion sur l'aménagement du territoire. Or, dans le cas présent, c'est le projet d'agglomération qui constitue l'instrument le plus approprié, car le PA2 Fribourg, dont la transmission à la Confédération a été acceptée par le Conseil d'agglomération le 26 janvier dernier, fait référence, en page 184, à l'étude de faisabilité d'une telle halte. Dans son message daté du 26 août 2010, en page 4, le comité de l'Agglo précise que les CFF ont déjà mené une étude sur la construction d'un tronçon à double voie à Givi-

siez et que cette étude comprend également le déplacement et/ou la modernisation de la halte actuelle. Nous relevons par ailleurs que, dans sa motion N° 14, année 2010, le président de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (CAME) a demandé de desservir le Plateau d'Agy par une halte ferroviaire. Mais le représentant du Conseil lui a répondu que le projet était inscrit dans le calendrier d'action dans le but d'optimiser ce réseau de transports publics. Il a aussi précisé que l'étude allait être lancée sous la responsabilité du SMo, le Service de la mobilité du canton créé en janvier 2012. Le 22 mars 2012, le comité de l'Agglo a donc conclu à la liquidation de la motion. Pour notre part, nous serions tentés d'en faire de même pour ce postulat, car, actuellement, le centre de Granges-Paccot est desservi par plusieurs lignes de transports publics routiers dont il faudrait nécessairement augmenter les cadences. Il faut aussi préciser que toute nouvelle construction dans le secteur d'Agy laissera son impact environnemental, étant donné l'actuel développement de la zone. Il faut également relever que cette nouvelle infrastructure, proche de celle de St-Léonard, aura aussi son impact pour toute la collectivité. Concernant la halte de Givisiez qui sera éventuellement déplacée de quelques centaines de mètres vers Fribourg, son affectation ne devrait pas changer, car elle dessert toute la zone industrielle Jo Siffert, laquelle ne cesse de se développer, et également tout le secteur industriel, hôtelier, culturel et d'habitations nouvelles de la Faye. Oui, il serait utile d'améliorer les infrastructures de la halte actuelle et de créer un park and ride dans la zone industrielle proche. En conclusion, comme le propose le Conseil d'Etat qui a chargé le SMo d'étudier la faisabilité de cette nouvelle gare, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, accepte la transmission de ce postulat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos collègues Ducotterd et Siggen demandant d'étudier la faisabilité d'une gare sur le Plateau d'Agy. Si notre groupe peut soutenir toutes les initiatives visant à améliorer le transfert modal et à augmenter l'efficacité des transports publics, dans le cas soumis se pose la question si la demande des utilisateurs sera suffisante pour justifier la construction fort coûteuse d'une telle infrastructure. Il y a peut-être d'autres solutions, notamment celles relevées par le Conseil d'Etat et qui font d'ailleurs partie des réflexions du plan d'agglomération de 2^e génération, soit le déplacement de la gare de Givisiez en direction de Granges-Paccot – là, vous aurez compris mon lien d'intérêts en tant que syndic de Givisiez – et, depuis cette nouvelle centralité, une ligne de bus vers le site sportif de St-Léonard. Le transbordement performant entre deux modes de transport, comme le relève notre collègue Piller, n'est, à mon avis, pas un problème. D'ailleurs, comme l'a également relevé Daniel

Gander, l'augmentation des cadences des transports publics n'est pas non plus un problème.

Là, j'ouvre une parenthèse. Il est vrai qu'aujourd'hui, le chemin de fer, notamment le RER, est performant et le sera toujours plus. Hier soir, depuis cette salle du Grand Conseil jusqu'à Givisiez, il m'a fallu 30 minutes pour me déplacer avec mon véhicule privé. En transport public, il aurait fallu encore plus de temps. Je l'ai déjà expérimenté en pleine journée depuis le Grand Conseil: il faut moins de 15 minutes. Donc, vous avez compris la situation: sans circulation, on n'a pas de problème avec les transports publics. L'avenir, c'est donc de doter nos transports publics de sites propres. La question de savoir quel moyen de transport utiliser ne se posera plus lorsque les transports publics seront plus rapides que le moyen individuel. Il faut certainement investir d'abord dans l'amélioration de la vitesse commerciale des bus sur les lignes existantes si l'on veut gagner de nouveaux utilisateurs des transports publics. Parenthèse fermée.

Vous devez encore savoir que la densité de nos gares sur les lignes CFF dans le grand Fribourg est plus importante que dans l'agglomération zurichoise. Il sera, dans un avenir proche, difficile de faire accepter cette nouvelle halte supplémentaire aux CFF, celle-ci diminuant la capacité de transport de la ligne. Malgré ces remarques et réserves, le groupe libéral-radical souhaite avoir une évaluation de la faisabilité de cette nouvelle gare sur le site d'Agy et soutiendra donc ce postulat en vous demandant d'en faire de même.

Fasel-Roggio Bruno (ACG/MLB, SE). Ich habe keine Interessenvertretung zu deklarieren. Wir haben in unserer Fraktion das Postulat der Kollegen Ducotterd und Siggen studiert und werden dieses einstimmig unterstützen.

Die Fraktion ist der Meinung, dass wir uns jetzt bewusst werden müssen, was wir wollen, so etwa mehr Mobilität durch Schaffung von Haltestellen und Förderung des öffentlichen Verkehrs. Wir sind der Meinung, ein Schnellschuss zur Realisierung der Bahnhaltstelle für die Agy-Ebene könnte das angestrebte Ziel verfehlt. Dem Einbezug der Haltestelle Saint-Léonard und der Verschiebung des Bahnhofes Givisiez für den Halbstundentakt muss in der Studie Rechnung getragen werden. Ebenso sind wir der Meinung, dass bei der Studie auch die Zusammenarbeit zwischen der SBB, der BLS und der tpf einzubezogen werden sollte. Nur so kann mit Blick auf die zukünftige Entwicklung von Sportanlagen, Einkaufszentren, Geschäftsgebäuden, Wohnquartieren und Veranstaltungen im Forum eine befriedigende Lösung für die Nachhaltigkeit gefunden werden.

Mit diesen Bemerkungen unterstützen wir das Postulat und sehen der Studie gespannt entgegen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je voudrais répondre à notre collègue Wicht. Il est clair que s'il y a une concurrence entre les deux projets, entre le déplacement de la gare de Givisiez et la gare de St-Léonard, si l'on regarde tout cela sous cet angle, alors, à ce moment-là, il faudra se poser la question de l'efficacité. A quelle place la gare aura le plus d'efficacité? Est-ce qu'il y aura plus de personnes qui vont utiliser les transports publics pour se rendre à Agy ou est-ce qu'il y aura plus de personnes qui vont utiliser les transports publics pour se rendre à Givisiez? Est-ce qu'il sera plus simple de venir avec des transports publics par bus d'Agy à Givisiez ou l'inverse? Ce sera peut-être une question qui devra finalement se poser lors de l'étude. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en voiture aussi, il est beaucoup plus simple d'arriver à Givisiez que de se rendre sur le Plateau d'Agy. Si l'on crée une gare à Agy, ça veut dire qu'il y aura nettement moins de voitures qui vont se rendre proche de la ville, sur des routes déjà encombrées, alors que, finalement, jusqu'à Givisiez – à part, éventuellement, avec la passage à niveau de Belfaux –, on roule comme une fleur.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je veux simplement réagir aux propos de mon collègue Ducotterd. Je n'ai pas peur de la concurrence; ce n'est pas une histoire de concurrence entre la gare de Givisiez et celle d'Agy. Je pense que c'est une bonne idée. Il faut voir si l'on a les moyens de se la payer, mais disons que vous ne faites, vous, la commune de Grolley, malheureusement pas partie de l'Agglomération; donc, vous n'avez pas totalement connaissance des projets de l'Agglomération, laquelle prévoit notamment la halte de Givisiez.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les équipements commerciaux, sportifs et publics installés sur le Plateau d'Agy attirent effectivement de nombreux visiteurs et engendrent par conséquent un nombre tout aussi important de déplacements. Pour s'y rendre, les moyens de transport individuels motorisés sont souvent privilégiés, cela en raison de l'excellente accessibilité routière dont bénéficie cette zone et de ses facilités de stationnement. Considérant la prévisible expansion de ce secteur au cours des prochaines années, MM. les Députés Ducotterd et Siggen s'inquiètent de la qualité de la desserte en transports en commun et considèrent que la création d'une gare y serait indispensable. Il faut à ce titre rappeler qu'il s'agit-là d'un site stratégique du projet d'agglomération de 2^e génération de Fribourg. Le Conseil d'Etat relève par ailleurs que l'amélioration de l'accès au Plateau d'Agy, à l'aide des transports publics, sera réalisée grâce

à la Halte St-Léonard, en principe d'ici fin 2012, desservie deux fois par heure par la ligne S1 du S-Bahn de Berne et grâce aussi, effectivement, au déplacement de la gare de Givisiez. Cette dernière permettra aux voyageurs en provenance d'Yverdon et de Neuchâtel de s'y arrêter chaque demi-heure et de rejoindre ainsi le Plateau à l'aide d'une nouvelle ligne de bus. La création d'une gare à Agy n'est donc pas envisagée par le projet d'agglomération de 2^e génération et les obstacles – aussi bien techniques que financiers auxquels se heurterait un tel projet – ne sont, par ailleurs, pas anodins. Parmi ceux-ci, l'un des plus coûteux serait probablement la réalisation d'un tronçon à double voie, indispensable au maintien de la capacité actuelle. Mais de nombreux autres éléments exigent d'être pris en compte au sein d'une analyse approfondie et globale, incluant notamment les questions liées à l'aménagement du territoire. C'est pourquoi le Conseil d'Etat est d'avis que les travaux du projet d'agglomération de 3^e génération constituent le cadre le plus propice à fournir des réponses pertinentes à ces interrogations. Il a dès lors mandaté le Service de la mobilité de veiller à ce que ces aspects y soient bien intégrés. En d'autres termes, ce projet du futur, voire futuriste, ne peut être qu'imaginé dans une vision à long terme.

Le député Jean-Daniel Wicht a relevé que le développement de lignes de bus en voie propre était essentiel pour le futur. Cet argument est effectivement pertinent. Laissez-moi rappeler tout de même que la responsabilité, là, est d'ordre communal et non pas cantonal. En réponse à ce postulat, le rapport du Conseil d'Etat rendra compte des analyses évoquées précédemment. Celles-ci devront permettre de déterminer dans quelle mesure la création d'une gare à Agy constitue la réponse la plus adéquate aux questions d'accessibilité dans ce secteur.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 84 voix contre 0. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Douzaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV,

UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (S. Total: 84).

S'est abstenu:

Frossard (GR, UDC/SVP). Total: 1.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur/-e à la Justice de paix de la Sarine – 2^e poste

Bulletins distribués: 97; rentrés: 93; blancs: 4; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Monica Theresia Piller-Trüssel*, à Villars-sur-Glâne, par 81 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes}/M. Stefanie Frölicher-Güggi: 6; Jacqueline Gremaud Neri: 1; Roger Marthe: 1.

Assesseur/-e à la Justice de paix du Lac – 1^{er} poste

Bulletins distribués: 99; rentrés: 96; blancs: 5; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Marie-Madeleine Bovigny Rossy*, à Misery, par 88 voix.

A obtenu des voix M^{me} Marianne Reinhard Ryser: 3.

Assesseur/-e à la Justice de paix du Lac – 2^e poste

Bulletins distribués: 91; rentrés: 80; blancs: 4; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue *M^{me} Marianne Reinhard Ryser*, à Praz, par 71 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Priska Schafer: 3; Marie-Madeleine Bovigny Rossy: 2.

Assesseur/-e à la Justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 92; rentrés: 88; blanc: 1; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élue *M^{me} Bernadette Mäder-Brülhart*, à Schmitten, par 82 voix.

Ont obtenu des voix M^{me}/M. Corinne Zosso: 4; Felix Baeriswyl: 1.

—

Clôture

La Présidente. Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour, au terme aussi de cette courte session d'octobre. Je vous remercie pour cette bonne collaboration. Je vous souhaite un bon retour chez vous. Je vous donne rendez-vous le 6 novembre 2012 pour une nouvelle session.

—

- La séance est levée à 11 h 10

La Présidente:

Gabrielle Bourguet

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—